

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 28 AVRIL 2022

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez (+1 voix pour Hoirie Farine), Gisèle Gigon, Claude Beuret, Ronny Villiger, Jean- François Maillard, Gaëtan Marchand (commune), Silvio Villiger, Raphaël Sauser (T. et J - P Aubry), André Frésard (P. Frésard), Armand Noirjean (C. Noirjean), Bertrand Maître, Benoît Frésard, Jean-Philippe Frésard

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Autres : Katia Belser et Séverine Ruch

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 2 avril 2022. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 7 avril 2022.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 17 novembre 2021
3. Comptes 2021
4. Décider la cession d'une portion de terrain d'environ 900 m² à soustraire du feuillet n°18 propriété de la commune pour être réunie au feuillet n°255 propriété de M. Ali Rebetez.
5. Accepter la cession d'une portion de terrain d'environ 900 m² à soustraire du feuillet n°68 propriété de M. Ali Rebetez pour être réunie au feuillet n°6 propriété de la commune.
6. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Bertrand Maître et Patrick Frésard

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 17 novembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2021

Ali Rebetez donne lecture des comptes 2021. Les charges se montent à CHF 52'929.85, les revenus CHF 51'030.35. Cela représente un déficit de CHF 1'899.50 pour l'année 2021. Il est précisé que le libellé d'entretien des immeubles représente les frais liés au matériel de la réfection des loges.

Il n'y a pas de questions, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Décider la cession d'une portion de terrain d'environ 900 m2 à soustraire du feuillet n°18 propriété de la commune pour être réunie au feuillet n°255 propriété de M. Ali Rebetez.

Lecture de la demande d'Ali Rebetez du président d'assemblée. Des plans représentatifs sont distribués. Ali donne quelques explications, notamment que son exploitation est exclusivement limitrophe à des pâturages, il est toutefois obligé de construire une nouvelle fosse, c'est pourquoi il souhaite faire un échange de terrain. La répartition des encrannes resterait inchangée. Ali quitte la salle pour le vote.

Le point est accepté à l'unanimité.

5. Accepter la cession d'une portion de terrain d'environ 900 m2 à soustraire du feuillet n°68 propriété de M. Ali Rebetez pour être réunie au feuillet n°6 propriété de la commune

Sans discussion supplémentaire ce point est également accepté à l'unanimité.

6. Divers et imprévus

Ali informe que le lâché du bétail est possible dès le 5 mai dans les parcs privés, selon l'avancée des pâturages. Ce n'est pas une nécessité, chacun peut prendre sa propre décision. Pour les pâturages communautaires, les exploitants seront avisés personnellement de la date par les responsables de secteurs.

Katia Belser donne quelques rappels concernant la BDTA. Une feuille explicative est distribuée et sera également envoyée avec le courrier du lâché du bétail. Il est important que les exploitants ne transmettent plus les documents d'accompagnement au bureau communal, mais uniquement à Katia Belser ou Claude Beuret.

Bertrand Maître souhaite savoir pourquoi les semis d'engrais ne sont pas comptés en corvées car dans d'autres communes, le semis est compté en corvées. Après discussion, aucune opposition n'est émise à cette idée. Ce travail sera donc accepté en corvées.

Bertrand prend également la parole concernant les encrancements. Les veaux grandissent beaucoup durant la saison, il a dû retirer ses chevaux mi-septembre la saison passée. N'y-a-t-il pas quelque chose à faire pour améliorer cela ? On lui répond que tous les secteurs sont à la même enseigne et que ce sujet avait déjà été abordé. Il faudrait essayer de s'arranger entre exploitants pour ne pas surcharger les pâturages en quarts d'encrannes.

Jean-Philippe Frésard souhaite savoir ce qu'il en est des nouvelles machines qui traitent plante par plante. Peut-on traiter durant la saison avec ce genre de machine ? Ali dit qu'elle n'est normalement pas considérée comme telle (plante par plante). Il est toutefois possible de demander une autorisation à la FRIJ. La secrétaire va faire un courrier afin de demander l'acceptation de cette machine. Il faudra informer les responsables assez rapidement pour l'organisation avec une machine. Raphaël Sauser ajoute qu'il serait préférable de demander des offres à plusieurs entreprises, car il y aurait des différences de prix considérables.

La parole n'est plus demandée et le président lève l'assemblée à 20:35

Montfaucon, le 27 septembre 2022

Jean-François Maillard
Président

Séverine Ruch
Secrétaire